

Compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2020

**Présents :** M. Emile Calchiti, Mmes Corinne Pelloquin, Sabine Lions, MM Alex Veyrac, Jonathan Pottier, Patrice Garillon, Mme Eliane Sérafino, M. Michel Maria

**Absents excusés :** M. Joël Boulleret et Mme Angélique Millerioux (pouvoir à M Emile Calchiti).

**Secrétaire de séance :** Mme Sabine Lions

Début de la séance à 17h30

Quorum atteint

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal** du conseil municipal du 12 octobre 2020.

**1 Parc Naturel Régional du Verdon – Projet de restauration et d'interprétation du « Sentier sur château »**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pelloquin qui expose :

La commune avait répondu à l'appel à candidature du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) concernant le « patrimoine rural ». Le projet a été retenu. Il s'agit d'aménager le sentier dit « sur château » qui se situe au-dessus du village entre le presbytère et le cimetière. Il y aurait deux points précis voire trois en particulier à restaurer : les escaliers à chaque extrémité du sentier plus une petite plateforme au-dessus du presbytère qui pourrait être aménagée en belvédère.

Les enfants de l'école devraient également participer en créant des panneaux sur la faune, flore, patrimoine, ... Le PNRV participerait à 70/80% des finances, qui ferait intervenir des professionnels. Les employés municipaux interviendraient également, notamment dans le débroussaillage, ... et il y aurait un échange de savoirs avec les professionnels. Le sujet des risques est évoqué : il n'y en a aucun.

Approbation à l'unanimité.

**2/ Centre de Gestion du Var – Adhésion au service « Intérim territorial »**

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion du Var (CDG 83) propose une convention gratuite aux mairies pour les aider dans la recherche de personnel qualifié lors de l'indisponibilité de l'un d'eux (absence prolongées, arrêt maladie...). Cela coûterait 10% plus cher qu'un recrutement normal pour les communes. Mais selon l'urgence ou le besoin cela sera plus rapide et on aurait l'assurance d'avoir du personnel compétent.

Approbation à l'unanimité.

**3/ Annulation titre sur année antérieure.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pelloquin qui explique qu'un titre a été édité deux fois. Il faut donc délibérer pour régulariser la situation.

Approbation à l'unanimité.

Monsieur Philippe DE SANTIS rejoint la séance

**4/ Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pelloquin qui expose :

La première DIA concerne la vente des murs du restaurant de « La Terrasse », d'un montant de 80 000€.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas préempter.

La seconde DIA concerne la vente d'une ruine située dans le village, pour un montant de 75 000€.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas préempter.

**5/ Convention Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon – mise à disposition de services (Mads)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pelloquin qui expose :

Presque toutes les communes de l'intercommunalité ont déjà signé cette convention.

Il s'agit de mettre à disposition de service entre la CCLGV et la/les commune(s) et /ou entre les communes entre elles :

Notamment : marchés – achat – MAPA (Marchés A Procédure Adaptée)

Cela passerait par un site, coûterait 93€/an. Il y aura une formation pour l'utilisation de ce site.

Approbation à l'unanimité.

## 6/ Label « Pavillon Bleu »\*

*(\*Le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire.*

*Créé par Teragir en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.*

*Aujourd'hui présent dans 46 pays sur tous les continents, le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable.)*

Monsieur le Maire expose que la commune a demandé à obtenir le label « Pavillon bleu ». La mairie a reçu une réponse disant qu'il faut s'inscrire sur le site. Il n'y a plus de détails.

M. Veyrac soulève le problème lié aux difficultés des étés précédents pour gérer les flux touristiques, il se demande si cela est judicieux d'obtenir la labélisation reconnue pour recevoir encore plus de personnes sur la commune et ses alentours.

Mme Pelloquin rappelle que la CCLGV est engagée dans l'obtention du label « Commune touristique » \*. Ce label est déjà détenu par les communes des Salles sur Verdon et d'Aiguines.

M. Garillon demande si cela a un coût.

Monsieur le Maire répond que rien n'est précisé dans la lettre et que le dossier est suivi par M Boulleret.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'ajourner la délibération et d'attendre le retour du second adjoint, pour avoir plus d'informations.

*\* (Pour être reconnue « touristique », une commune doit offrir une capacité d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente. Une telle commune dispose d'un régime juridique particulier dans différents domaines, tels que, par exemple, le repos hebdomadaire ou la vente de boissons.*

*Ce statut permet par ailleurs le surclassement démographique du fait d'une surfréquentation saisonnière, d'une majoration de l'indemnité des élus et, sous certaines conditions, de la perception d'une taxe additionnelle aux droits de mutation. Ces communes disposent nécessairement d'un office de tourisme classé au minimum en catégorie 3. La plupart de ces communes sont regroupées au sein de l'association des communes touristiques.)*

## 7/ Convention PEC Philippe PETIT

Monsieur le Maire expose que suite à l'embauche de M. Petit, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à temps plein : il convient de signer une convention PEC (Parcours Emploi Compétences), la commune s'engage au moins à autoriser l'employer à effectuer 2 stages /an.

Approbation à l'unanimité.

## 8/ Dossiers de subvention 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pelloquin qui explique

Que chaque année il y a des 2 subventions versées pour des travaux dans la commune :

- la *Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)* qui est une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux. Elle permet d'aider des projets d'investissement, versée par la Région.

-et la *Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)* qui permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements, versée par le Département.

- a) Sur le critère de l'«énergie environnementale», Monsieur Veyrac propose le projet de la rénovation de l'éclairage public. Le SymielecVar (Syndicat mixte de l'Energie des communes du Var) pourrait participer à hauteur de 40%, ainsi que le PNRV. Il attend encore leur proposition.

Madame Pelloquin précise que la commune doit garder 20% du montant à sa charge.

Le montant de la rénovation de l'éclairage au LED pourrait s'élever à 50 000€.

Le conseil vote à l'unanimité pour demander la DSIL pour ce projet

- b) Chaque année, les domaines éligibles à cette subvention changent. Il y aurait un projet qui entrerait parfaitement dans le domaine de l'assainissement. Vu la vétusté et les difficultés à réparer les réseaux eau et assainissement de la Rue grande, un projet de réfection a été amorcé par le précédent conseil municipal. Une première demande de subvention a été faite et accordée à hauteur de 90 000€.

Sur les 312 000€ du total global reste 222 000€. Si la Région nous accorde la subvention à hauteur de 170 000€, il resterait 62 590 € pour la commune.

Monsieur Garillon demande si on a tous les devis. Mme Pelloquin répond que oui, il les avait fallu pour la première demande de subvention.

Le conseil vote à l'unanimité pour demander la DETR pour ce projet

## 9/ Demande de subventions - dons

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pelloquin qui explique que chaque année, voire tous les mois, il arrive en mairie des demandes de subventions ou dons.

Elle donne la liste des demandes arrivées ce mois-ci :

- - Solidarité Paysan Provence Alpes
- - Air pour la Terre
- - Un particulier pour le tournage d'un court métrage
- - Une association pour la lutte contre la sclérose en plaque
- - Radio Verdon
- - Deux Associations pour venir en aide aux sinistrés de la tempête Alex (Maire de France et des Alpes Maritimes)
- La SPA, à ce sujet Mme Pelloquin précise que la commune a signé une convention avec la SPA de Flayosc, et qu'elle leur verse déjà une indemnité dans le cadre de cette convention où la SPA s'engage à prendre les animaux que la commune lui mène.

Concernant les animaux, il est mis à connaissance d'un fait divers où 3 chiots d'environ 3 mois ont été trouvés à la déchetterie dans un des containers enfermés dans un carton. Ils ont été menés Flayosc.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas accorder de subvention.

## 10/ Subventions aux associations

Monsieur le maire donne la parole à Mme Pelloquin. Lors du dernier conseil, les conseillers avaient décidé d'ajourner ce point estimant que depuis les demandes de subventions faites par les associations bauduenoises en début d'année et vu la situation actuelle, il avait été difficile de juger quel montant attribué. Il avait été demandé de recontacter les associations afin de faire établir des dossiers adaptés à cette année particulière.

Trois associations ont renvoyé un dossier : il s'agit du Centre Nautique de Bauduen, l'association pour la rénovation de la l'Oliveraie et l'association pour la rénovation de l'église.

Après avoir discuté et essayant d'être le plus objectif possible et considérant que la commune a besoin d'argent, au vu de la situation particulière il a été proposé d'accorder une subvention :

- au CNB de 1 900€
- à L'Association de rénovation de l'église de 400€
- à l'Association Renaissance de l'oliveraie de 9 400€
- à la Joie de Vivre 650€
- au Pré aux Roses 300€
- et au Plancher des chèvres 1 000€.
- Et une prime exceptionnelle de 1 200€ au CNB pour les activités extra scolaires des enfants de l'école.

Un courrier sera adressé à chaque association.

La question des chats a été évoqué, MM Veyrac et Maria se portent volontaires pour réfléchir à ce problème et est reportée à un conseil municipal ultérieur.

Approbation à l'unanimité

## 11/Indemnité Gardiennage église

Monsieur le maire explique que le conseil doit approuver les tarifs d'indemnisation de gardiennage d'église même si la commune n'a pas de gardien :

- 479,86€ si le gardien reste sur place
- 120,97€ s'il n'est pas sur la commune.

Approbation à l'unanimité

## 12/Questions diverses :

### a) Bornes à incendie

M Maria soulève le problème des bornes à incendies. Les nouvelles règles sont 1 borne tous les 200 mètres au lieu des 400 mètres d'avant. De ce fait ; il a déjà fait un inventaire des bornes susceptibles d'être ajoutées :

- Une au Chelney
- 2 à font Castellan,
- 1 ne fonctionne plus au niveau du camping des Restanques (il est précisé que chaque camping doit avoir des bornes privées)

M Veyrac propose d'établir une liste par priorité et de faire les travaux par conséquent ;

Approbation à l'unanimité ;

- b) Vote Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)  
M Maria demande à mettre à un prochain conseil le vote de la décision DIA à Monsieur le maire ou Mme Pelloquin : pour éviter un déballage des ventes et achats et une perte de temps lors des conseils municipaux. Si l'un des deux pense qu'une DIA pourrait être utile pour la commune, à ce moment-là ils pourraient la soumettre au conseil municipal.  
Approbation à l'unanimité.
- c) Formation des élus  
Mme Pelloquin précise qu'elle a la liste des formations pour les élus. Il s'agit de 20h/an prises en charge par année de mandat. Elle tient la liste à disposition des conseillers, en mairie. Elle précise que les formations se dérouleront à Bauduen.
- d) Madame Pelloquin informe le conseil des courriers qui sont arrivés en mairie :  
a. La Région sud  
Appel à projet : « Pour une nature zéro déchet plastique » :  
*« Inciter l'engagement, valoriser l'exemplarité, évaluer les actions, fédérer les acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour diminuer les pollutions plastiques des Alpes à la mer Méditerranée. L'ARBE accompagne les collectivités et leurs groupements, les entreprises, les établissements scolaires et les associations à s'engager progressivement mais durablement, à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre. »*  
b. Subvention  
Désimperméabilisation et renaturation des sols  
c. PNRV  
Inventaires des bâtiments communaux  
d. Collectif « Agir »  
M le Maire a reçu M. Gras concernant son association, qui parle de complot, que le Covid-19 n'existe pas, etc.,...
- e) Lettre reçue du président de la société de chasse de Bauduen  
Suite à un incident survenu au hameau de Bounas, M De Santis, président de la société de chasse soulève le problème suivant : accaparament du domaine public par certains riverains : ce qui peut entraîner des problèmes de voisinage, de circulation et d'intervention des secours. Il demande à ce que le chemin communal soit rendu à la commune : désencombrer les passages (tas de bois, abreuvoirs, à déplacer et/ou enlever).  
Après discussion, le conseil demande, à monsieur le maire d'aller voir sur place et de faire un constat et d'envoyer un courrier recommandé aux personnes concernées les invitant à rendre l'accès.  
Ce problème amène les conseillers à parler également de la Rue grande où certains habitants s'accaparent un peu trop le devant de leur porte.
- f) Attestation de déplacement dérogatoire  
Mme Lions fait remonter au conseil, que les attestations de dérogations sont payantes à la mairie de Bauduen.
- g) Le Club de La Joie de Vivre  
Mme Sérafino informe le conseil que le *Club de La Joie de Vivre* a fait la demande pour un stand au marché du dimanche 6 décembre 2020 pour vendre des sachets de blé de la Sainte Barbe et du vin chaud : vente au profit du Téléthon. L'association demande une table, et des bancs. Mme Pelloquin propose de se renseigner auprès de la Préfecture si cela peut être possible mais seulement avec le prêt d'une table, de 2 chaises, pour les personnes qui vendent et le respect du protocole sanitaire.
- h) Programme 2020 Forêts communales  
M De Santis, suite au dossier de l'ONF, annonce que sur la délibération du 12 octobre 2020 il y a un manque de 5 hectares à couper. Le directeur de l'ONF va refaire un courrier à la commune avec le choix de la et/ou des parcelles choisies.
- i) Panneau lumineux d'informations de l'entrée du village  
M. Veyrac, fait part de son avancée sur la gestion du panneau lumineux de l'entrée du village.

La séance est levée à 21h

